		<i>République Française</i> <i>Département de l'Hérault</i> Extrait du registre des délibérations du 26 juillet 2017
		SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU LODEVOIS
Date convocation	10.07.2017	L'an deux mille dix sept et le vingt six juillet à 17 heures 30 Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. le Président, Pierre LEDUC, à la mairie de Lodève Présents : P. LEDUC. D. VALETTE. D. VIGNAL. D. DRUART. Y. LEBON. G. LOSSON. A. BENAMEUR Mmes M.C. BOUSQUET. V. OLIVER. S. MINERVA. M.L. VERDOL M. A. LE BEUZE, Directeur Technique Mme O. de Simone, Responsable Administrative du SIEL, a été nommée secrétaire de séance
Date affichage	10.07.2017	
	Votes :	
Présents : 11	Pour : 11	
Absents : 10	Contre : 0	
Représentés : 0	Abstention : 0	
Objet : Etat d'Intégration d'immobilisations de travaux		

Monsieur le Président

- Vu l'état d'intégration d'immobilisations de travaux comptabilisés à l'article 238 présenté par le Trésorier
- La durée de deux ans étant écoulée et les travaux étant terminés il y a lieu de rapatrier le montant en compte d'imputation définitif, soit l'article 21531

Il y a lieu de prévoir une opération d'ordre budgétaire, soit :

Article 21531 (041) = 2398€

Article 238 (041) = 2398€

Il demande au Comité de se prononcer sur ce point.

Le Comité Syndical

Où l'exposé du Président, après en avoir délibéré, décide :

- *De prévoir une modification du BP 2017, soit :
une opération d'ordre budgétaire
article 21531 (041) = 2398€
article 238 (041) = 2398€*
- *d'autoriser M. le Président à signer toute pièce nécessaire pour mettre en application la présente décision*

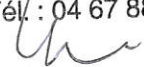
Ainsi fait et délibéré

Et ont signé

Pour copie conforme au registre,

Le Président, Pierre LEDUC

Syndicat Intercommunal des Eaux
du Lodévois
21, Rue de la République
34700 LODEVE
Tél. : 04 67 88 79 26



RF Sous-Préfecture de LODEVE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/07/2017 034-253400774-20170726-DE_2017_034-DE